

Mairie de Saint Barthélemy Lestra

République Française
Département de la Loire

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 21 SEPTEMBRE 2026

ORDRE DU JOUR :

Tarifs et règlement de location de la salle des fêtes

Les travaux de la salle des fêtes devant se terminer le 30 septembre et les locations étant possible à compter du mois d'octobre, il est nécessaire de fixer les tarifs de location

Le conseil municipal vote les tarifs suivants

Habitants du village

- Partie buvette + cuisine (ménage fait) : 150 €
- Salle entière (ménage fait) : 300 €

Hors village

- Salle entière (ménage fait) : 600 €

Associations du village

- 1 location gratuite par an
- 300 € le week-end
- 150 € la journée

Forfait ménage : 120 €

Forfait ménage pour la location buvette + cuisine : 50 €

Caution : 1 000 €

Caution badge ordures ménagères : 10 €

Caution poubelles qui sera encaissée si les poubelles (ordures ménagères – tri – verre) ne sont pas vidées : 50 €

Arrhes : 20 % du montant de la location

Quelques précisions sont apportées au règlement de location :

- Obligation de fournir une attestation de responsabilité civile
- L'interdiction de fumer dans la salle
- L'impossibilité de mettre des punaises ou du scotch au mur...

Un état des lieux devant être fait avant et après la location, il est nécessaire de trouver une personne qui en sera chargé et qui remettra et récupérera les clés.

Création d'une régie de recettes

Afin de permettre l'encaissement des chèques pour les locations de la salle des fêtes, il est nécessaire de créer une régie de recettes. Il est proposé d'étendre cette régie à l'ensemble des locations : salle du presbytère, stade, tables et bancs. Le conseil municipal donne son accord.

Il sera nécessaire de nommer un régisseur titulaire et un régisseur suppléant. Une indemnité entre 100 et 200 € sera versée par an au régisseur.

Tènement de la place

Il est proposé de faire un appel à projets pour lancer un commerce dans le tènement de la place. Une annonce va être rédigée et envoyée sur Illiwap.

Maison Marguerite

Une proposition est faite pour l'acquisition de la Maison Marguerite à 120 000 €, ce qui ferait, après déduction des frais d'agence, 114 500 € pour la commune.

La personne intéressée, une dame avec deux enfants allant au collège, a déjà son dossier bancaire de prêt.

Après vote 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, il est décidé de vendre la Maison Marguerite au montant proposé.

Demande de location par des professionnels

Suite à la demande des professionnels de la maison de santé, le logement du premier étage (anciennement occupé par Paul Bonhomme) sera occupé par un ostéopathe pendant les travaux de la maison de santé qui doivent commencer en décembre pour une durée de 4 mois. Une location de 200 € sera demandée pour couvrir les frais des fluides (eau – électricité).

Paula Sarda va lancer son activité de formatrice en hygiène alimentaire au 1^{er} janvier 2027 et, souhaitant avoir son siège social sur Saint-Barthélemy, aurait besoin d'une salle pour la formation théorique, ainsi qu'une cuisine une fois par semaine pour la pratique. La salle du presbytère pourrait convenir selon les activités des associations du village, et la cuisine de la salle des fêtes pourrait être mise à disposition. Des précisions devant être données quant aux réels besoins, les tarifs de location seront votés ultérieurement.

Décision modificative

Afin de permettre le reversement du FCTVA du budget assainissement à la communauté de communes ainsi que solder des cautions de logements, il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Le conseil municipal donne son accord.

Télégestion de la salle Laÿs

Le montant du coût de la télégestion de la salle Laÿs avait été estimé à 225 €, mais suite à l'installation de la nouvelle chaudière, deux points de contrôle supplémentaires ont été intégrés, augmentant le coût de la télégestion qui passe à 280,50 €.

Convention avec le Département pour la bibliothèque

Le Département a fait parvenir une convention concernant le réseau de bibliothèque de la Loire, dont celle de Saint-Barthélemy fait partie. La convention va être étudiée avant présentation au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Soutien aux communes sinistrées suite aux incendies

L'association des Maires de France sollicite les communes pour apporter une aide aux communes touchées par les incendies de cet été. Le conseil municipal décide de voter une aide de 50 €.

Rapport d'activité de la Communauté de Communes de Forez-Est

Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activité 2025 de la communauté de communes.

Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du Syndicat Intercommunal des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier

Le conseil municipal prend connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIEMLY qui regroupe 76 communes pour environ 38 000 abonnés. Le rendement du réseau est de 73 %, l'eau est conforme à 100 % aux recommandations de l'ARS (agence régionale de santé). Le prix de l'eau pour 2026 est de 4,07 € TTC par m³.

Bilan du SAGE

Le compte-rendu du bilan sera fait lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Compte-rendu des commissions

Commission Cadre de vie

Fleurissement : La commune est 4^{ème} du concours de fleurissement des Montagnes du Matin.

4 particuliers sont primés sur la commune. La remise des prix sera le 24 octobre à Sainte-Colombe-sur-Gand. Les invitations seront remises aux particuliers.
Des devis ont été établis pour un aménagement autour de l'église.
La commission se réunira le 29 septembre à 20h.

Commission Urbanisme

La commission urbanisme se réunira le 05 octobre à 10h30.

Commission Agriculture

La commission se réunira le 09 octobre à 13h30.

Commission Communication

Petit Godelon : Les articles des associations et des responsables de commission sont attendus pour le 30 septembre.

Venue des Micro-Folies du 19 au 22 janvier 2027.

Commission Services municipaux

Lors des prochains entretiens individuels, il sera rediscuté du fonctionnement de la garderie et de la communication avec les parents.

Conseil d'école : Un travail sur la commémoration du 11 novembre est devenu obligatoire à l'école. Dans ce cadre, il est demandé si un élu pouvait être présent le 10 novembre.

Commission Finances

Réunion le 26 octobre à 11h

Commission Travaux

La fin des travaux est prévue pour le 30 septembre. A prévoir, l'aménagement du placard pour la vaisselle de l'AFR, le mobilier (tables et chaises) à emmener.

Prévoir l'installation d'une box internet, qui servira notamment pour la télégestion de la chaufferie.

La commission se réunira le 02 octobre à 11h.

Questions diverses

- Les containers de déchets sont fortement exposés au vent, notamment au stade et vers le cimetière. Voir s'il ne serait pas possible de les protéger pour éviter la dispersion éventuelle de déchets.

Prochaine réunion de conseil municipal le 19 octobre à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Liste des délibérations

1° - Tarifs de location de la salle des fêtes

Le conseil municipal vote, 13 voix pour et 2 abstentions, les tarifs suivants :

Habitants du village

- Partie buvette + cuisine (ménage fait) : 150 €
- Salle entière (ménage fait) : 300 €

Hors village

- Salle entière (ménage fait) : 600 €

Associations du village

- 1 location gratuite par an
- 300 € le week-end
- 150 € la journée

Forfait ménage : 120 €

Forfait ménage pour la location buvette + cuisine : 50 €

Cautions : 1 000 €

Cautions badge ordures ménagères : 10 €

Cautions poubelles qui sera encaissée si les poubelles (ordures ménagères – tri – verre) ne sont pas vidées : 50 €

Arrhes : 20 % du montant de la location

2° - Règlement de location de la salle des fêtes

Le conseil municipal vote à l'unanimité le règlement de location de la salle des fêtes.

3° - Création d'une régie de recettes

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la création d'une régie de recettes pour la location de la salle des fêtes, la salle du presbytère, le stade, les tables et les bancs.

4° - Vente de la Maison Marguerite

Le conseil municipal vote, 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, la vente de la Maison Marguerite au prix de 120 000 € frais d'agence compris.

5° - Location d'un local à un professionnel de santé

Le conseil municipal vote à l'unanimité la location d'un local à un ostéopathe pendant les travaux de rénovation de la maison médicale.

6° - Décision modificative

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative permettant le reversement du FCTVA assainissement à la communauté de communes de Forez-Est et de solder des cautions de logements.

7° - Télégestion de la salle Laÿs

Le conseil municipal vote à l'unanimité la modification du montant du coût de la télégestion de la salle Laÿs, soit 280,50 €.

8° - Subvention aux communes sinistrées lors des incendies

Le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 50 € en faveur des communes sinistrées lors des incendies.

9° - Rapport d'activité de la communauté de communes de Forez-Est

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de la communauté de communes de Forez-Est.

10° - Rapport sur le prix et la qualité du service eau potable du SIEMLY

Le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.